

Tableau 11-10

Caractéristiques des logements à la date de l'interview, Canada, provinces et territoires, années récentes — Alberta

	2005	2006	2007	2008	2009
	pourcentage				
Individuelle non attenante	64,5	63,6	64,6	64,6	65,5
Individuelle attenante	9,3	10,9	8,9	10,7	9,3
Appartement	21,4	21,2	22,1	19,8	20,2
Autre type de logement	4,7	4,3	4,4	5,0	5,0
Logements ont besoin de réparations majeures	5,0	7,0	9,6	7,9	9,0
Logements ont besoin de réparations mineures	17,3	16,5	16,4	14,8	18,2
Logements n'ont besoin d'aucune réparation	77,7	76,5	73,9	77,3	72,8
Logement est possédé	74,0	74,1	72,9	72,5	71,4
Avec hypothèque(s)	40,5	43,3	41,2	40,6	35,0
Sans hypothèque	33,5	30,8	31,7	31,9	36,4
Logement est loué	26,0	25,9	27,1	27,5	28,6
Logements de 1 à 4 pièces	22,2	19,8	20,2	20,7	18,4
Logements de 5 pièces	13,8	16,3	16,8	14,0	16,0
Logements de 6 pièces	16,9	15,1	14,2	13,6	14,0
Logements de 7 pièces ou plus	47,1	48,7	48,9	51,7	51,5
Salles de bains	99,9	100,0	99,8	100,0	99,9
1	40,7	41,2	41,9	42,7	41,7
2 ou plus	59,2	58,8	57,9	57,3	58,2
Appareil de chauffage le plus utilisé					
Fournaise à vapeur ou à eau chaude	15,2	15,4	14,2	14,9	15,7
Fournaise à air chaud	82,7	80,8	82,2	80,2	81,9
Autre fournaise à air chaud
Poêle	F	F	F	F	F
Électrique	F	2,5	F	F	F
Autre	F	F	F	F	F
Âge de l'appareil de chauffage le plus utilisé					
5 ans ou moins	27,9	29,4	27,1	26,2	26,5
6 à 10 ans	16,7	18,4	16,3	13,7	16,3
Plus de 10 ans	55,4	52,2	56,5	60,1	57,3
Combustible le plus utilisé					
Mazout ou autre combustible liquide	F	F	F	F	F
Gaz naturel	96,2	91,0	92,0	92,1	92,9
Gaz en bouteille	F	F	F	F	F
Électricité	2,0	4,0	2,4	4,5	F
Bois de chauffage	F	F	F	F	F
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour l'eau chaude					
Mazout ou autre combustible liquide	F	F	F	F	F
Gaz naturel	94,2	88,6	91,0	90,6	90,6
Électricité	5,1	9,7	5,9	7,3	7,3
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour cuisiner					
Gaz naturel	10,1	11,7	9,1	10,6	10,1
Électricité	89,7	88,2	90,5	89,1	89,7
Autre	F	F	F	F	F

Note(s) : Depuis 2006, la date de référence est celle de l'interview et non pas le 31 décembre de l'année de référence dans le cas de la composition du ménage, du mode d'occupation et des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager. On a écarté la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année.